



# CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO E-E181562 VALABLE JUSQU'AU 16/11/2025

ÉDITÉ LE 30/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/03/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC SAINT-PIERRE

Siret : 750 250 805 00017

Code NACE : 3312Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ACTE IARD 2702516

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD CA000000196524

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : CLIMATIS OI

46 BOULEVARD HUBERT DELISLE  
BATIMET C - LOCAL NUMERO 5  
97410 SAINT-PIERRE

Téléphone : 02 62 38 86 79

Fax :

Portable : 06 92 88 51 03

Responsabilité légale :

DELALONDRE VALERE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : www.climatis.re

E-mail : direction@climatis.re

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2

Chiffre d'affaires H.T. : 960 226

Tranche de classification : CA4

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	11	17/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

\* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

QUALIBAT REUNION  
C/O FRBTP  
RUE DU PONT  
CS 41051  
97404 SAINT-DENIS CEDEX

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.